

Document en bref pour la publication

Lors de l'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024

Le document suivant résume les mesures que le Cambodge a déjà prises ou envisagées de prendre en compte afin de démontrer son engagement en faveur de la santé, de la nutrition et de l'éducation :

1. Amélioration de la santé de base et des activités physiques afin d'assurer une bonne santé des enfants

1.1. Promotion de l'inclusion pour tous les enfants via l'éducation physique et le sport

Des réformes ont été mises en place par le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports dans le domaine de l'éducation physique et du sport, avec la mise en place d'infrastructures sportives dans les établissements scolaires. Le ministère a ajouté deux heures d'éducation physique et sportive du primaire au secondaire dans le nouveau programme scolaire de 2015. En 2023-2024, le ministère a officiellement instauré des programmes d'éducation physique pendant les heures de classe dans les écoles publiques et privées, en respectant le slogan « Un jeune pratique un sport pour la vie ». Par conséquent, 45 % des établissements primaires ont développé des programmes d'éducation physique complets, tandis que 40,6 % au niveau secondaire.

1.2. Contribution à la protection de la santé des enfants en offrant un accès à des services de santé de qualité et en mettant en place des programmes nationaux de prévention de la mortalité pour les enfants de moins de cinq ans

En étroite collaboration avec le ministère de la Santé, le ministère a mis en place des crèches équipées des compétences nécessaires en matière d'éducation et de santé, ainsi que des jardins d'enfants communautaires qui ont été développés en incorporant des programmes de santé et en surveillant la santé et la croissance des enfants. À compter jusqu'à 2024, il existe 14 crèches.

Parmi les écoles de la capitale et des provinces, 257 écoles maternelles, 3 054 écoles maternelles annexées aux écoles primaires, 6 396 écoles primaires, 1 116 écoles secondaires du premier cycle et 501 lycées ont été équipées d'installations de lavage des mains avec de l'eau et du savon.

En 2023, le ministère a équipé 34 jardins d'enfants communautaires, 12 écoles maternelles publiques, 263 écoles primaires, 60 écoles secondaires et 25 lycées d'un système d'eau potable et de toilettes.

Des salles de santé ont également été installées par le ministère dans 295 jardins d'enfants, 849 écoles primaires, 170 collèges et 148 lycées.

1.3. Campagnes de vaccination destinées aux enfants

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le ministère a travaillé en collaboration avec le Ministère de la Santé pour fournir des médicaments vermifuges à 2 725 833 enfants, dont 50 % de filles au premier tour, et 2 700 183 enfants, dont 50,1 % de filles au deuxième tour. Parallèlement, le gouvernement a également travaillé en collaboration avec le ministère de la Santé pour lancer la campagne de vaccination de 144 096 filles contre le cancer du col de l'utérus à partir de 9 ans.

2. Favoriser une alimentation saine pendant les 1 000 premiers jours de vie d'un enfant et offrir un repas équilibré et nutritif à l'école.

2.1. La transmission et l'intégration des connaissances en nutrition dans le curriculum scolaire

L'importance du développement de l'enfant et de la nutrition des enfants au cours des 1 000 premiers jours a été largement mise en avant par le ministère auprès du public, des éducateurs et des tuteurs. Le ministère veille à respecter strictement les directives du ministère de la Santé concernant la fourniture d'aliments nutritifs aux enfants en crèche et aux élèves de la maternelle dans les écoles primaires et met en place des programmes d'alimentation scolaire.

Les manuels scolaires incluent également des informations scientifiques sur la nutrition afin de permettre aux élèves de s'en approprier.

Le ministère s'est étendu à l'accompagnement des femmes enceintes, à la mise en place de programmes de conseils sur les soins à l'éducation des enfants et sur les soins des femmes enceintes dans les jardins d'enfants publics et communautaires. Dans les usines, les entreprises et les institutions gouvernementales, le ministère a encouragé la mise en place de crèches et de programmes d'éducation parentale dans les régions rurales. Le Ministère a mis en place et mis au point des dispositifs en réponse à la politique nationale en matière de santé scolaire et aux normes juridiques en matière de santé scolaire. Ces dispositifs visent notamment à prendre en compte la santé des élèves et à contrôler la qualité des aliments dans les écoles. Ils incluent la mise en place de programmes de nutrition visant à améliorer l'état nutritionnel des enfants, tels que des programmes de petits-déjeuners ou de collations de qualité pour les enfants, ainsi que l'octroi de parrainages ou de bourses aux enfants défavorisés.

2.2. Aliments proscrits dans les institutions scolaires

Dans les établissements d'enseignement, le ministère a interdit la vente de six types d'aliments : 1) toutes sortes d'aliments périmés, 2) l'alcool et tous les produits du tabac, 3) les aliments non identifiés, 4) les boissons énergisantes, les boissons sucrées et le café, les glaces, les sirops de toutes sortes. 5). Chocolat, bonbons et différentes sortes de chewing-gum 6). Les différentes variétés de gelées, de beignets et de gâteaux très sucrés étant considérés comme des aliments néfastes pour la santé. Parallèlement à cela, le ministère a également recommandé de mettre fin à la publicité pour l'alcool et les cigarettes dans les écoles.

3. Éducation de qualité, plus inclusive et équitable pour tous, pour préparer la prochaine génération à devenir des acteurs essentiels dans la réalisation des objectifs de développement durable.

3.1. Égalité entre les sexes et promotion des filles à l'école et diminution du taux d'abandon scolaire

Le ministère a élaboré un certain nombre de politiques et d'interventions visant à améliorer la qualité de l'éducation, notamment une politique nationale et un plan d'action sur la protection et le développement de la petite enfance, une mise à jour sur le Comité national pour le développement de la petite enfance, un sous-décret sur la gestion des jardins d'enfants communautaires, un Prakas sur les normes minimales des jardins d'enfants communautaires, un Prakas sur les procédures d'évaluation des jardins d'enfants communautaires, un Prakas sur la gestion des jardins d'enfants privés, un Prakas sur l'accréditation des formateurs nationaux et infranationaux, un Code de conduite pour les jardins d'enfants communautaires, un Programme d'éducation des parents, incluant les femmes enceintes et les parents ayant des enfants de moins de 2 ans, ainsi que des directives pour les ressources d'apprentissage préscolaire.

D'après les actions mentionnées précédemment, le taux d'enfants de 3 à 5 ans qui bénéficient de divers services d'éducation de la petite enfance a grimpé, avec une augmentation significative d'environ 5 % du taux de scolarisation des enfants de 5 ans au cours des 5 dernières années, passant de 59,9 % en 2014 à 65,4 % en 2024. Le taux d'enseignement primaire est très élevé, allant de 97 % à 98 %.

Dans le but de diminuer le taux d'abandon scolaire au niveau primaire et de favoriser la nutrition des enfants, le ministère a instauré des programmes d'alimentation scolaire qui utilisent des produits agricoles locaux. Dans 10 provinces cibles, ce programme a été mis en œuvre dans 1 114 écoles, représentant 302 863 élèves ayant bénéficié de repas scolaires.

3.2. Action bénévole visant à favoriser la paix et la solidarité internationale grâce à l'éducation

Le ministère accorde une grande importance au développement des jeunes afin qu'ils puissent acquérir les compétences du 21^e siècle en formant des compétences techniques et générales, ainsi qu'en améliorant leur leadership, en particulier 1) leurs capacités de réflexion. 2) Créativité et résolution de problèmes, 3) Coopération, 4) Communication et interaction 5) L'apprentissage numérique 6) Éducation aux médias en distinguant les informations essentielles des informations trompeuses 7) Éducation à la technologie en étant capable d'utiliser et de s'adapter facilement à la technologie 8) Flexibilité en réagissant rapidement à toutes les situations qui se sont modifiées 9) Leadership en dépassant les attentes, en gérant et dirigeant l'unité, en prenant des initiatives, en adoptant une attitude positive, en ayant une vision, en encourageant, en prenant des responsabilités, en persévérant, en écoutant les opinions des autres et en prenant des décisions. 10) Motivation et mentalité entrepreneuriale 11) Productivités et performances 12) Aptitudes sociales, incluant les aptitudes en matière de communication. Au niveau national et international, le ministère encourage également la mise en place de programmes à temps partiel tels que des programmes de volontariat, des programmes de camping, des programmes de scoutisme et des programmes d'échange.

De plus, le ministère a intégré l'enseignement de la citoyenneté mondiale dans le programme d'histoire et de moralité civile, du primaire au secondaire, afin de former les Cambodgiens à devenir de bons citoyens au Cambodge et dans le monde. Cela signifie aimer et contribuer au maintien de la paix, de la stabilité, à la non-discrimination, à l'acceptation de la diversité et de la multiplicité des cultures et à la capacité de vivre en harmonie.

3.3. Introduction à l'enseignement du climat

Le ministère met l'accent sur l'éducation à l'environnement et à l'éducation au changement climatique en les intégrant dans le programme scolaire et en recommandant aux établissements d'enseignement de porter une attention plus particulière à l'environnement scolaire et en organisant chaque année le concours Écoles propres.